CSE 8 juin : rythmes scolaires/réforme du collège **Au menu du Conseil supérieur de l'éducation du 8 juin 2017** Le ministère a mis à l'ordre du jour du CSE du 8 juin deux projets de textes sur les rythmes scolaires et sur la réforme du collège pour application dès la rentrée 2017. Pour l'essentiel, il s'agit d'introduire la possibilité dérogatoire de la semaine de 4 jours en primaire. Au collège, l'arrêté supprime la liste des EPI, qui deviennent optionnels, favorise le retour des classes bilangues et des langues anciennes, augmente les possibilités de modulation des horaires. La méthode à la hussarde est inacceptable : elle ne permet aucune consultation démocratique, et en premier lieu bien entendu aucune consultation des personnels. Nous avons en quelque sorte affaire aux ordonnances Blanquer : passage en force et autoritarisme gouvernemental. Les deux textes visent à introduire davantage de dérégulation. Les mairies auront encore plus de latitude dans l'organisation des rythmes scolaires. Les chef-fe-s d'établissement des collèges auront encore plus de marge dans la définition des enseignements et dans leurs horaires. Tout cela ne peut qu'accentuer les différences territoriales et les inégalités. **SUD éducation a combattu la réforme Peillon/Hamon des rythmes scolaires et la réforme du collège et continue d'en revendiquer l'abrogation. Mais, à l'inverse de la politique de Macron et de Blanquer, nous militons pour une autre école et un autre collège qui s'inscrivent dans une perspective égalitaire.**

Documents joints

CSE 8 juin : rythmes scolaires/réforme du collège